

ISÈRE | Le tribunal de commerce examinait, hier, la demande de cessation de paiements de la société

Redressement judiciaire d'Ecopla France, et après ?

Ils auront attendu une bonne heure devant le tribunal de commerce, à Grenoble, avant de connaître le sort de leur entreprise. Une cinquantaine de salariés (sur 77) d'Ecopla France, basée à Saint-Vincent-de-Mercruze, tenaient à être présents ce mercredi, jour d'examen de la demande (par la direction) de cessation de paiements.

La société, leader dans la fabrication de barquettes en aluminium, "savoir-faire français" (comme on pouvait le lire sur les banderoles couchées sur les marches du palais de justice), va être mise en redressement judiciaire avec un plan de cession.

La décision interviendra le 1^{er} mars prochain. Autant dire demain...

Pour les salariés, ce scénario est peut-être le moins pire. Il leur permet d'évoquer le projet de reprise en Scop (Société coopérative de production) qu'une liquidation judiciaire aurait rendu plus problématique encore.

Pour autant, l'inquiétude est forte, car la situation financière de l'entreprise est telle que la Scop, si elle devait se faire, ne pourrait préserver les 77 emplois. « Il va falloir aller très vite, confirmerait à la sortie de l'audience Christophe Chevalier, délégué CGT. Comme on n'a plus grand-chose, plus de métal, on a peur que les clients partent. Ce qui ne laisse pas beaucoup de temps à la procédure judiciaire. Mais on va se battre pour garder notre outil de travail. »

« Les dirigeants ont mis devant le tribunal une dépouille, une société sans vie »

Privés d'activité depuis deux semaines, les salariés occupent toujours le site du Grésivaudan. Et ils comptent bien y rester. Du métal leur a été fourni hier matin, jour de l'audience. « On va le produire, assurait Karine Salain, secrétaire du CHSCT, assistante commerciale



Hier matin, devant la palais de justice de Grenoble, une cinquantaine de salariés (sur 77) de la société basée à Saint-Vincent-de-Mercruze, dans le Grésivaudan, étaient présents pour défendre leur outil de travail. Photos Le DU/Diément PONS

d'Ecopla France. On veut honorer les contrats. On est professionnel. »

M^e Janot, défenseur des employés, confirmait également que les salaires de mars seraient payés, avant de parler de « gâchis industriel [...] Ce projet de Scop a existé dès novembre 2014 et la direction avait pris des engagements pour soutenir l'activité. Aujourd'hui, tout le monde constate que ça a été une supercherie. D'où l'amertume, car c'est encore un bel outil industriel. Les dirigeants ont mis devant le tribunal une dépouille, une société sans vie. Le projet pouvait se faire quand la société faisait 22 millions de chiffre d'affaires. Aujourd'hui, les besoins de financements sont très importants. En laissant une société moribonde qui doit retrouver le crédit auprès de ses fournisseurs et même de ses salariés, c'est très compliqué à ce stade de déconfiture. »

© FERRERO



À la sortie de l'audience, Christophe Chevalier, délégué CGT, aux côtés de M^e Janot, a confirmé que le projet de Scop allait être présenté rapidement pour sauver ce qui peut encore l'être.

« On est la dernière entreprise à faire ce métier en France ! »



Karine Salaün, secrétaire du CHSCT et assistante commerciale chez Ecopla France, déplore que le projet de Scop n'ait pas pu aboutir en 2014, « alors que la trésorerie était encore saine ». Photo Le DU/Clement PONS

Ecopla France a été revendue à plusieurs reprises en vingt ans.

Créée à Saint-Vincent-de-Mercuze en 1960 par le groupe Pechiney, Ecopla France a été revendue à un groupe anglais en 1996, puis à un fonds de pension américain, une banque anglaise et, enfin, le groupe sino-australien spécialisé dans l'électrolyse de carbone.

« Ces reventes ont siphonné notre trésorerie depuis trois ans. » Le constat de Karine Salaün, secrétaire du CHSCT et assistante commerciale chez Ecopla France, est implacable : « Ce

groupe sino-australien nous maintient depuis dans un état végétatif. Il n'investit rien dans la société. La situation s'est dégradée depuis fin 2012, où on a dû rapatrier une société allemande à une période peu favorable. On a repris leur stock, leur matière première, et ça a perturbé complètement notre cycle de production. On a été, en parallèle, obligé de payer l'intégralité de nos factures à nos fournisseurs, ce qui nous a fragilisés un peu plus. »

En 2012, Ecopla France réalisait un chiffre d'affaires de plus de 22 millions d'euros. Trois ans plus tard, il

dépassait juste les 12 millions.

« On est dans le top 50 des premières entreprises de la vallée du Grésivaudan »

Une situation d'autant plus difficile à accepter (et/ou à comprendre) qu'Ecopla France est l'un des premiers producteurs de barquettes en aluminium en Europe. Et c'est justement pour préserver ce savoir-faire que les salariés ont lancé, fin 2014, un projet de reprise en Scop, « alors que la trésorerie était encore saine, précise la responsable. Il n'a pas abouti parce qu'au dernier moment, l'actionnaire n'a plus voulu vendre la société. Mais depuis un an, il ne fait rien ! Tout ça alors que l'on est la dernière entreprise à faire ce métier en France ! On est dans le top 50 des premières entreprises de la vallée du Grésivaudan. La barquette aluminium est un produit attractif, tout le monde l'utilise. On a des commandes, des clients, des outils, tout ce qu'il faut pour fonctionner, sauf que l'on a plus de trésorerie. »

Reste donc l'espoir de monter le projet de Scop pour garder l'outil, le savoir-faire et les hommes.

C.F.

Le député PS Pierre Ribeaud alerte le ministre de l'Économie

Le courrier date de lundi. Le député de l'Isère Pierre Ribeaud a écrit au ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, pour l'alerter « de nouveau sur la situation extrêmement préoccupante de la société Ecopla France [...] » et lui demander « d'étudier l'opportunité d'organiser une rencontre avec M. Ren » (l'actionnaire de l'entreprise).

« Une stratégie financière court-termiste »

« Cet établissement _ dernier site industriel français de fabrication d'emballage en aluminium pour l'industrie agroalimentaire _ subit depuis des mois une chute libre de son chiffre d'affaires et enregistre 300 000 € de pertes par mois [...] Pour avoir pris connaissance du dossier dans toute sa complexité et rencontré les représentants du personnel, j'ai la conviction que les graves difficultés économiques de cette société sont plus le résultat d'une stratégie financière court-termiste que de causes économiques. En effet, le marché est durablement porteur, et l'usine est reconnue

pour son savoir-faire, ainsi que sa capacité à réaliser du sur-mesure. Or, faute de la trésorerie nécessaire au maintien de stocks suffisants, elle a dû renoncer à honorer un nombre croissant de commandes, amenant les clients à chercher des solutions alternatives, le plus souvent en Italie, alors qu'Ecopla France était le leader du secteur. Non seulement les nombreuses promesses non suivies d'effets de l'actionnaire unique, M. Ren, et la gestion de l'entreprise exercée sous sa responsabilité depuis deux ans ne se traduisent pas par un redressement de la société, mais l'entité belge Ecopla Benelux a fait faillite en décembre dernier. »

« M. Ren a bénéficié d'avantages publics, tels que le CICE, le crédit impôt recherche, le dispositif de chômage partiel ou encore le rééchelonnement des dettes sociales. Deux scénarii se dégagent désormais : des négociations avec l'actionnaire pour le rachat par les salariés en Scop, l'URScop accompagnant depuis un an le collectif des salariés dans l'élaboration de leur projet, ou le dépôt de bilan. »